

## Passer par un groupe d'intérêt. Entre pis-aller d'une carrière européenne et rite d'institution

Sébastien Michon

► **To cite this version:**

Sébastien Michon. Passer par un groupe d'intérêt. Entre pis-aller d'une carrière européenne et rite d'institution. Hélène Michel. Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts, Presses universitaires de Strasbourg, pp.89-111, 2006, Sociologie politique européenne. halshs-00286005

**HAL Id: halshs-00286005**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00286005>**

Submitted on 6 Jun 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Passer par un groupe d'intérêt**

### **Entre pis-aller d'une carrière européenne et rite d'institution**

*SEBASTIEN MICHON*

ÉTUDIER les assistants parlementaires permet de mieux comprendre le fonctionnement du Parlement européen (PE) et les évolutions qui ont affecté tant son personnel que son travail politique. Corrélativement à l'institutionnalisation du PE au sein du processus de décision européen et à l'accroissement des domaines d'action des eurodéputés, la fonction d'assistant parlementaire au PE s'est peu à peu développée et normalisée. Pour surmonter l'investissement impliqué par leur fonction et continuer à exister sur le plan national, les eurodéputés se sont progressivement entourés de collaborateurs toujours plus qualifiés et plus nombreux – un ou deux au niveau européen auxquels s'ajoutent généralement une secrétaire et un assistant positionnés « en circonscription ». En lien avec l'autonomisation de l'espace politique européen<sup>1</sup>, la complexité croissante du travail parlementaire au PE<sup>2</sup> et la professionnalisation des eurodéputés<sup>3</sup>, les tâches et les attributions des assistants parlementaires s'accroissent au fil des législatures. Les activités de ces auxiliaires du travail politique donnent ainsi à voir les évolutions du travail parlementaire et de sa dimension européenne et renseignent utilement sur le métier d'élu au PE<sup>4</sup>.

Mais une telle enquête peut aussi servir à mieux connaître les « métiers de l'Europe » dans la mesure où le poste d'assistant parlementaire n'est, dans la plupart des cas, qu'un moment limité dans le temps, et donc provisoire, d'une carrière. Il peut ainsi être analysé soit comme un moment de réorientation d'une carrière vers des métiers connexes mais distincts de l'institution parlementaire, si l'on considère les débouchés des assistants, soit comme une forme de valorisation de compétences professionnelles acquises antérieurement, si l'on s'intéresse à leur recrutement. Une enquête sur les assistants parlementaires au PE<sup>5</sup> a permis, entre autres, de mettre en évidence qu'une part non négligeable d'entre eux œuvraient dans la représentation d'intérêt à leur arrivée à Bruxelles et que nombre d'assistants poursuivaient

---

<sup>1</sup> Georgakakis (Didier), « L'Europe sur le métier » in Georgakakis (Didier) (dir.), *Les métiers de l'Europe Politique, acteurs et professionnalisation de l'Union Européenne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2002, p.9-32.

<sup>2</sup> Costa (Olivier), *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2001.

<sup>3</sup> Beauvallet (Willy), « Institutionnalisation et professionnalisation de l'Europe politique, le cas des eurodéputés français », *Politique européenne*, n°9, 2003, p.99-122.

<sup>4</sup> Sur le mode de ce qu'ont pu faire Jean Joana et Andy Smith en interrogeant l'entourage des commissaires pour saisir leur travail politique. *Les commissaires européens, Technocrates, diplomates ou politiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

<sup>5</sup> Enquête démarrée en 2002 dans le cadre d'un mémoire de DEA de science politique : *Les assistants parlementaires des députés européens*, IEP de Strasbourg, 2003.

leur carrière européenne en intégrant des structures et organisations de représentation d'intérêt. Il y a incontestablement une porosité forte entre ces deux types de postes de l'action publique, en particulier pour les jeunes entrants dans une carrière européenne qui enchaînent stages et contrats à durée déterminée et qui, en raison de cette précarité économique, sont relativement ouverts aux différentes opportunités professionnelles tout en restant fortement contraints dans leur choix. Ces assistants ont été ou deviendront « lobbyistes », pour reprendre leurs termes, c'est-à-dire des individus qui travaillent, principalement à Bruxelles, pour le compte d'entreprises, d'ONG, de collectivités locales, de syndicats, d'associations professionnelles ou de cabinets de consultants ou d'avocats, dans le but de défendre et de représenter des intérêts. Certes, il existe des différences importantes entre celui qui travaille dans le bureau de représentation d'une entreprise, celui qui œuvre pour ses clients au sein d'un cabinet de lobbying et celui qui milite pour la défense d'une cause ou encore entre le fonctionnaire de collectivité locale qui a pour mission trouver des fonds pour financer des projets et le syndicaliste qui négocie des normes au niveau communautaire. Mais on peut faire l'hypothèse que les voies d'entrée dans l'une ou l'autre de ces organisations sont faiblement différenciées et qu'elles sont davantage le résultat d'un ajustement souvent fortuit entre une opportunité d'embauche et une recherche d'un poste dans le milieu communautaire bruxellois qu'un choix délibéré pour telle ou telle forme de représentation d'intérêt. Toutes ces organisations semblent en effet valoriser les mêmes compétences dites européennes et des expériences professionnelles au sein des institutions européennes ou en lien avec elles. A cet égard, on comprend que les assistants constituent un important vivier de futurs lobbyistes. Toutefois, les groupes d'intérêt ne représentent pas un débouché aussi évident que cela pour les différents assistants recrutés pour leurs compétences politiques et/ou techniques. Le lobbying n'est qu'un métier possible parmi d'autres auxquels on n'a pu accéder compte tenu d'un décalage entre des qualités requises et un profil demandé.

Cette contribution se propose de revenir d'une part sur l'expérience de lobbyiste qui a précédé l'obtention d'un poste d'assistant et d'autre part sur le débouché professionnel que constitue le lobbying pour les assistants parlementaires de manière à comprendre les conditions du passage entre ces deux types de poste et à saisir ce que représentent ces deux métiers pour ceux qui y postulent. Pour ce faire, il a donc fallu à la fois restituer les carrières des assistants et saisir leur manière de rationaliser la succession des postes occupés et leur passage entre les deux types de postes. C'est en rencontrant principalement des assistants parlementaires en poste qu'il a été possible de retracer les trajectoires de lobbyistes avant leur entrée au PE, puis les poursuites de carrière possibles au sein de groupes d'intérêt. Depuis 2002, plus de quatre-vingt entretiens ont été menés auprès d'assistants européens actuellement ou précédemment en poste, ainsi que des stagiaires, des administrateurs de groupes politiques du PE et des lobbyistes. Au cours de l'enquête, le souci a été de disposer d'un échantillon aussi varié que possible au niveau des groupes politiques d'origine, de l'ancienneté dans l'assemblée, de l'âge et du sexe. Si la méthode de proche en proche a été privilégiée avec l'usage de recommandations d'assistants précédemment interrogés, plusieurs enquêtés ont été approchés spontanément (par téléphone, courriel ou directement au PE). Les enquêtés (82 individus), de nationalités française (58), allemande (7), belge (2), bulgare (1), espagnole (1), italienne (4), finlandaise (5), hongroise (1), luxembourgeoise (1) et suédoise (2), sont – en dehors bien évidemment des lobbyistes – issus des groupes PPE (Parti populaire européen) (32 % de l'échantillon), PSE (Parti socialiste européen) (43 %) et Verts-ALE (Verts/alliance libre européenne) (15 %). Quelques assistants d'eurodéputés inscrits dans les groupes GUE-NGL (Gauche unitaire européenne/gauche verte nordique) (6 %) et EDD (Europe des démocraties et des différences) (4 %) ont été également rencontrés, au contraire des groupes NI (Non inscrits), UEN (Union pour l'Europe des nations) et ELDR (Parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs). Au niveau français, alors que tous les assistants ont été contactés, une partie n'a pas donné suite aux demandes d'entretiens. Au final, plus de la

moitié des assistants européens des députés de la LCR, du PS, de l'UDF, de l'UMP et des Verts a été interrogée. Obtenir des informations sur ceux en poste auprès de députés des autres formations (CPNT, LO et surtout FN, MPF, PCF et RPF) a été en revanche plus difficile. Une autre limite à l'échantillon réside dans la difficulté à rencontrer de nombreux ex-assistants, même si les entretiens réalisés à la fin de la cinquième législature, c'est-à-dire en période de reconversion après l'assistanat, compensent ce déficit.

Cette enquête par entretiens met en évidence combien l'activité de lobbyiste, qu'elle constitue un point d'entrée dans l'espace bruxellois ou qu'elle vienne prolonger une expérience européenne plus ancienne, correspond à une position d'attente, peu valorisée et peu valorisante. Les caractéristiques des lobbyistes ne permettent pas de considérer ces professionnels de la représentation d'intérêt comme uniformément et indistinctement dotés de ressources fortes et rares dans l'espace politique et professionnel européen. En effet, pour accéder aux emplois de l'action publique, les jeunes diplômés en études européennes acquièrent, par des expériences *in situ*, des compétences européennes de généraliste qui sont susceptibles d'être valorisées dans l'espace politique européen. Cette familiarisation s'effectue, faute de mieux, en accomplissant des tâches plutôt ingrates dans le cadre de stages au sein de groupes d'intérêt peu prestigieux (I). Mais pour des auxiliaires se situant à un niveau supérieur de qualification au sein de l'espace, tels que les collaborateurs d'eurodéputés, les emplois de lobbyistes représentent également un recours lorsque les autres possibilités se sont avérées vaines. Si le lobbying est là aussi un choix par défaut, il concerne des individus mieux dotés en ressources et susceptibles de rester durablement dans le domaine de la représentation faute d'alternative intéressante permettant de valoriser leurs compétences et leur expérience européennes (II).

### **Les assistants anciennement lobbyistes : une opportunité d'ajustement des ressources**

Les dispositions dites européennes, telles que la bi-nationalité, la résidence à l'étranger durant l'enfance et/ou pour poursuivre ses études, et l'obtention d'un diplôme labellisé « Europe », apparaissent nécessaires pour espérer obtenir un poste dans le domaine de l'action publique à Bruxelles principalement. Toutefois, elles ne suffisent pas à décrocher un emploi de ce type, comme si les qualités requises ne pouvaient pas s'acquérir en dehors de situations professionnelles ou d'expériences pré-professionnalisantes telles que les stages, rémunérés ou non. Le passage dans un groupe d'intérêt permet sinon l'acquisition de compétences nouvelles, du moins l'entrée dans l'espace bruxellois des métiers de l'Europe.

#### *Dispositions « européennes »*

Les indicateurs sociographiques des lobbyistes devenant assistants européens sont relativement homogènes, tant du point de vue du sexe, de l'âge que de la nationalité au sein des délégations<sup>6</sup>. Situés dans leur très grande proportion au sein des classes d'âges comprises entre 25 et 35 ans (seul un assistant interrogé sur dix a plus de 35 ans), ils postulent auprès d'un député de leur nationalité. Toutefois, leur faible propension à un engagement partisan les distingue d'une partie des assistants (environ la moitié), pour qui la collaboration avec un élu apparaît comme le prolongement direct d'un engagement militant préexistant.

L'investissement européen des entrants dans l'espace politique européen concorde avec leurs ressources européennes efficientes. Des éléments d'ordre conjoncturel sont tout d'abord marquants. Les enquêtés appartiennent à des générations qui ont grandi avec l'accélération de

---

<sup>6</sup> Pour un développement plus conséquent sur les assistants parlementaires au PE, voir Michon (Sébastien), « Les assistants parlementaires au Parlement européen. Sociologie d'un groupe d'auxiliaires politiques », in Courty (Guillaume) (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2005, p.118-135.

la construction européenne, avec l'inscription des questions européennes sur l'agenda politique à partir des années 1980-1990, ou encore avec la chute du mur de Berlin et la structuration du débat sur l'Europe lors du référendum pour la ratification du traité Maastricht<sup>7</sup>. L'Europe est un thème développé récemment au sein de diverses institutions scolaires comme les facultés de droit et de science politique et, bien évidemment, le Collège d'Europe à Bruges et Natolin, institution spécifique de socialisation européenne proposant des pratiques pédagogiques *ad hoc*<sup>8</sup>. Cette catégorie de formations supérieures spécifiquement consacrées aux questions européennes permet ainsi à des étudiants d'exploiter pleinement de véritables prédispositions, à travers un cursus universitaire brillant susceptible d'ouvrir la voie à une carrière dans laquelle ils pourront s'épanouir.

Pour eux, une carrière européenne est liée à la possibilité de rentabiliser leurs acquis linguistiques et scolaires. Si leur recrutement s'effectue principalement sur la base de diplômés spécialisés sur les questions européennes en science politique ou en droit (respectivement la moitié et un quart des assistants interrogés), c'est notamment en raison des compétences qu'ils mettent en avant (un bagage juridique en droit communautaire, la maîtrise du fonctionnement du triangle institutionnel européen) et une connaissance des questions politiques européennes. Le caractère marginal ou conjoncturel des autres cursus (sciences humaines et sociales avec notamment les langues, l'histoire ou l'économie), et la croissance des diplômés en science politique, confirment la spécialisation des recrutements. Aux connaissances européennes, s'ajoute la maîtrise de langues étrangères, à commencer par celle de l'anglais. En ce sens, un peu plus de la moitié des enquêtés ajoute au moins une année d'études à l'étranger, essentiellement dans le cadre du programme d'échanges Erasmus. Ce programme constitue une ressource décisive pour entrer dans l'espace politique européen même si elle est extrêmement rare dans les espaces nationaux. Pour la France, moins de 1 % de l'ensemble des inscrits de nationalité française dans l'enseignement supérieur au cours d'une année scolaire<sup>9</sup> sont ainsi concernés. La scolarisation à l'étranger s'inscrit également pour un quart des assistants interrogés dans d'autres formations rares comme les masters au sein d'institutions reconnues en Europe, comme l'Institut des études européennes de l'Université Libre de Bruxelles, le Collège d'Europe, la *London School of Economics*, qui offrent un approfondissement de leurs connaissances sur les questions européennes. Toutes ces expériences permettent certes de maîtriser l'anglais – voire l'allemand, l'espagnol ou le français –, de découvrir un pays, son histoire et ses coutumes, mais surtout d'acquérir une proximité et une facilité de contact avec les nationaux, d'évoluer dans un milieu international en côtoyant des jeunes d'autres nationalités aux propriétés relativement proches. Les individus ainsi socialisés apprennent à franchir les limites mentales du territoire national et adoptent, tout en les forgeant, les principes structurants d'un habitus international<sup>10</sup>.

La détention des propriétés scolaires requises n'assure cependant pas un accès de plein droit à l'espace politique européen. Le premier emploi ou le premier stage, qui fait figure de « rite d'institution » ou de rite de conversion, s'avère quant à lui décisif dans cette optique. En effet, la faiblesse ou l'inexistence d'expérience professionnelle au niveau européen leur empêche l'accès à la plupart des postes – à commencer par ceux d'assistants parlementaires. Une assistante ayant précédemment effectué un stage à la Commission et dans une

---

<sup>7</sup> Sur la perspective générationnelle dans l'étude de la socialisation politique, voir Muxel (Anne), *L'expérience politique des jeunes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

<sup>8</sup> Schnabel (Virginie), « Élités européennes en formation. Les étudiants du "Collège de Bruges" et les études », *Politix*, n°43, 1998, p.33-52.

<sup>9</sup> Selon l'Observatoire de la mobilité dans l'éducation et la formation professionnelle, agence Socrates, Leonardo da Vinci, France, le taux est de 0,8 % pour l'année universitaire 2001-2002.

<sup>10</sup> Sur l'habitus international, voir Wagner (Anne-Catherine), *Les nouvelles élites de la mondialisation, une immigration dorée en France*, Paris, PUF, 1998.

confédération patronale commente ainsi son arrivée à Bruxelles sans expérience professionnelle : « *J'ai cherché du boulot, mais bon... Chercher du boulot c'était un petit peu ambitieux, parce que tout ce qu'on me proposait c'était des stages. [...] Quand j'ai commencé à chercher du boulot, je n'avais même pas 23 ans. Donc forcément, dans ce milieu là, tout le monde m'a bien ri au nez. Et tout ce qu'on me proposait, c'était des stages* »<sup>11</sup>. Ses seuls diplômes ne lui permettant pas de trouver un emploi à Bruxelles, elle a effectué des stages pour compléter ses propriétés. Ce type d'expérience, relativement représentative, a été décisif quant à la poursuite de sa carrière professionnelle au niveau européen, et plus précisément de son entrée au PE. Même s'il représente un deuxième choix, le passage par un groupe d'intérêt correspond à l'acquisition de ressources spécifiques à l'espace, et donc à la conversion des propriétés du candidat.

### *Le groupe d'intérêt comme voie d'entrée de substitution dans l'espace politique européen*

Quelle que soit la formation scolaire, l'accès aux postes de l'action publique européenne s'effectue principalement (deux enquêtés sur trois) par un stage ou une mission au sein d'une institution (à la Commission, au Conseil ou au Parlement) ou d'un groupe d'intérêt à Bruxelles (bureaux de représentation, fédérations d'entreprises, cabinets de consulting ou ONG). Pour les candidats potentiels à un poste de collaborateur avec un eurodéputé, ce moment s'apparente à une position d'attente d'une place, soit libérée par le départ d'un assistant, soit créée par l'arrivée de nouveaux élus au PE à l'issue d'élections européennes ou nationales. Les assistants font l'objet d'un turn-over non négligeable. Ils restent en fonction, le plus fréquemment, entre une législature complète et une demie. Les postulants doivent ainsi prendre en compte le calendrier politique et s'informer sur les postes d'assistants à pourvoir sachant que les équipes des députés européens ne comportent qu'un assistant européen, voire, suivant l'investissement européen du député, deux avec différentes formules : un plein temps et un mi-temps ou deux trois quarts de temps. Néanmoins, alors que les stages institutionnels restent la voie principale et privilégiée, les groupes d'intérêt constituent plutôt un second choix.

Il convient d'opérer avant tout une distinction entre les stages effectués au sein d'une institution et ceux revêtant un caractère plus politique, auprès d'un député. Pour un jeune diplômé, la concurrence rend de plus en plus difficile l'obtention d'un stage ou d'une vacation au sein d'une institution européenne, surtout depuis l'arrivée de postulants issus des pays entrants avec l'élargissement, voire des pays candidats. En effet, la nationalité des prétendants intervient dans le recrutement des institutions européennes, y compris au niveau des stages. La demande étant de plus en plus forte, le choix des stagiaires traduit bien souvent la valorisation de propriétés distinctives (par exemple le nombre de langues parlées ou un précédent stage dans l'espace politique européen). Le recrutement en tant que stagiaire dans une institution nécessite également la connaissance de points d'entrée. Par conséquent, en fréquentant les personnes qui travaillent à Bruxelles au sein ou au contact des institutions européennes, il s'agit non seulement de détenir des informations sur les opportunités de recrutement, mais aussi de bien maîtriser le fonctionnement du « petit milieu bruxellois », selon les enquêtés. Par ailleurs, les stages auprès d'eurodéputés ou auprès d'une délégation parlementaire, sont le plus fréquemment effectués par des étudiants en fin de parcours scolaires (dernière année de master par exemple)<sup>12</sup>. Dans ce cas précis, le choix ne s'effectue pas toujours en fonction des seules propriétés scolaires et européennes mais aussi des ressources politiques souvent relationnelles. L'appartenance au parti du député, voire à son courant ou à sa tendance en son sein, favorise le recrutement d'une fraction d'entre eux. Les

<sup>11</sup> Entretien, décembre 2002.

<sup>12</sup> Pour un traitement plus complet de cette question : Michon (Sébastien), « Devenir stagiaire au Parlement européen : une entrée dans l'espace politique européen », *Regards Sociologiques*, n°27-28, 2004, p.85-95.

stages correspondent alors à une forme de rétribution du militantisme<sup>13</sup> et du travail politique en faveur de l'organisation du député. Le capital social représente une autre ressource décisive. Concernant les militants, la recommandation vient habituellement de soutiens issus du champ politique. Pour les autres, la connaissance de personnes évoluant au PE (d'autres stagiaires le plus souvent) permet d'accéder à des informations sur les places disponibles. Les stages auprès d'eurodéputés présentent néanmoins le désavantage d'être moins rémunérés que les autres : au niveau des enquêtes entre 0 et 100 euros par session plénière, contre environ 1000 euros par mois pour les stages à la Commission, au Conseil ou dans des groupes d'intérêt.

Les postulants à l'espace politique européen qui ne sont pas bien introduits au niveau des institutions européennes et ne détiennent pas d'appuis politiques, ni des ressources financières leur permettant d'attendre une offre intéressante, se tournent vers les groupes d'intérêt. Avec des propriétés dites minimales, c'est-à-dire des compétences linguistiques (l'anglais de manière quasiment obligatoire à l'oral et à l'écrit) et des connaissances sur le mode de négociation au niveau européen certifiées par des propriétés scolaires européanisées – certes avec une rentabilité différente selon les diplômes –, l'obtention d'un stage y paraît plus aisée qu'au sein d'une institution, ne serait-ce qu'en raison du développement des représentations d'intérêt au niveau européen qui génèrent un véritable réservoir d'emplois. Constituant une première expérience professionnelle pour ceux qui n'en ont pas au niveau européen, il s'agit le plus souvent de missions aux postes les plus bas et les moins valorisés dans la hiérarchie des lobbyistes, au sein d'organisations peu prestigieuses, peu dotées en moyens financiers qui sont en train de s'installer à Bruxelles (ONG, associations diverses, fédérations d'industriels ou regroupements d'entreprises d'un même secteur d'activité). Ces fonctions d'auxiliaires sont souvent qualifiées de « prenantes en temps » et de « peu intéressantes ». Une assistante résume ainsi sa précédente expérience dans l'association professionnelle des producteurs européens de spiritueux : « *On est un peu corvéable à merci dans tout ça, tu comptes pas tes heures. J'étais un peu la dernière roue du carrosse.* » Toutefois, ce type de contrat demeure une voie d'entrée dans l'espace européen pour de jeunes diplômés, prêts à s'investir dans l'organisation dans le but de faire carrière, sinon en son sein, du moins dans l'espace communautaire.

#### *La valorisation du lobbying pour devenir collaborateur d'eurodéputé*

Outre le revenu, une expérience de lobbyiste donne la possibilité aux prétendants à des postes de l'action publique européenne de compléter leur profil en vue d'accéder à des emplois (un peu) moins précaires, plus intéressants et plus prestigieux que ceux qu'ils pouvaient espérer à leur arrivée. Ils peuvent en effet briguer un emploi au sein d'un cabinet de consulting ou dans un bureau de représentation à Bruxelles, ils peuvent obtenir un stage au sein d'une institution ou, dans le meilleur des cas, un poste d'assistant parlementaire. En dehors d'un accès à l'espace européen, le passage par un groupe d'intérêt pendant quelques mois, un an voire deux ans, représente un moyen pour les impétrants non seulement d'effectuer des activités proches de celles des assistants parlementaires mais aussi d'acquérir des ressources professionnelles pertinentes sur le marché bruxellois. Du fait de l'institutionnalisation des modes de recrutement, un capital technique européen et un capital social efficient dans « le microcosme bruxellois » pour reprendre un terme d'acteurs, sont en effet toujours plus nécessaires pour devenir assistant.

Les stagiaires lobbyistes ont en charge des activités qui relèvent davantage de la préparation et de la représentation que de l'influence à proprement parler : secrétariat,

---

<sup>13</sup> Sur cette dimension, cf. Gaxie (Daniel), « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Revue Suisse de Science Politique*, vol.11, n°1, 2005, p.157-188.

réalisation de notes sur des sujets divers ou sur le fonctionnement du processus décisionnel de l'Union européenne, élaboration d'argumentaires et de stratégies, veille communautaire (suivi des commissions parlementaires ou de l'actualité communautaire sur des questions précises), et enfin organisation d'opérations de représentations et de relations publiques sous la forme de cocktails ou de conférences visant à sensibiliser et informer sur une question ou un produit. Ces activités à l'arrière-plan paraissent relativement proches de celles des assistants parlementaires au PE, notamment pour ce qui est du secrétariat, de la recherche d'informations, de la veille juridique, du suivi de commissions parlementaires, des relations publiques et de la participation à la communication des élus. Les réponses aux courriers, la réalisation de mailings, la gestion des sites Internet personnels, l'écriture d'articles pour le journal d'informations relatant l'activités des eurodéputés au Parlement, la rédaction de communiqués de presse et d'articles destinés à la presse nationale ou régionale, l'entretien de relations avec des journalistes, des groupes d'intérêt et divers partenaires, sans oublier l'organisation d'événements ou de manifestations diverses, s'avèrent finalement très proches des activités des représentants d'intérêts. Elles ne se différencient véritablement que pour ce qui concerne les activités politiques (contacts avec le parti, organisation de meetings, écriture de discours) et parlementaires (rédaction d'amendements et de rapports).

Un poste au sein d'un groupe d'intérêt bruxellois offre également l'opportunité de développer un capital technique européen, la maîtrise du fonctionnement des institutions, du processus de décision et de négociation au niveau européen et des procédés des lobbyistes – ce qui est utile par la suite à ceux qui, devenus assistants, se trouvent « de l'autre côté du bureau ». Un assistant ayant effectué deux stages à Bruxelles auprès d'un consultant puis du bureau de représentation bruxellois d'une grande entreprise multinationale évoque ainsi sa position quand il reçoit des lobbyistes : « *Aujourd'hui ça m'amuse en tant qu'assistant parlementaire d'être sollicité par les lobbyistes. Je sais très bien comment ils travaillent. Je sais très bien quand ils me présentent une chose, et la façon dont ils me la présentent, ce qu'ils ont derrière la tête. Je comprends très bien quel est leur degré de connaissance.* »<sup>14</sup> Grâce à son expérience précédente, il sait comment se comporter avec les lobbyistes dans le cadre de sa fonction d'assistant. *De facto*, pour de jeunes diplômés qui n'ont que des connaissances théoriques sur le triangle institutionnel et une maîtrise tout aussi abstraite des procédures de co-décision étudiées à l'université, il s'agit d'un moment de familiarisation avec l'espace politique européen. Plus précisément, ils acquièrent non seulement une connaissance pratique du PE et de certains dossiers mais aussi des processus de négociation et de décision au niveau européen. Autant de propriétés recherchées par les députés qui cherchent avant tout à gagner du temps et à s'entourer d'auxiliaires directement opérationnels.

Être lobbyiste favorise également l'accès à des réseaux de connaissance et donc à des possibilités de développer un capital relationnel efficace au niveau européen, tant du point de vue d'un savoir-être que de personnes-ressources. L'insertion dans le milieu bruxellois permet tout d'abord à l'entrant de se conformer aux règles de vie en son sein (un côté « *friendly* »), aux principes du multiculturalisme, de la négociation et du compromis, et donc de s'adapter à l'espace. Ensuite, compte tenu du turn-over relativement élevé des postes de l'action publique au niveau européen – à commencer par ceux d'assistants –, avoir des relations bien placées au moment de l'entrée dans l'espace européen et connaître des règles en son sein s'avèrent décisifs. « *Il faut savoir où se trouvent les bureaux, les institutions, où postuler, à qui parler* », ne cessent de répéter les personnes interrogées. Or, l'activité au sein d'un groupe d'intérêt œuvrant auprès des institutions européennes facilite habituellement les contacts avec des acteurs du PE, qu'il s'agisse des assistants, des députés, des administrateurs, des agents temporaires ou des stagiaires. L'information concernant des embauches éventuelles ou le

---

<sup>14</sup> Entretien, mars 2004.



départ d'Untel est par conséquent plus facilement connue. Une assistante travaillant précédemment pour une antenne bruxelloise d'une grande entreprise française évoque ainsi son recrutement : « *Je viens du lobby, moi je travaillais un an pour une société français qui avait une représentation à Bruxelles, et puis y a eu une fusion dans cette société, et comme j'avais un CDD je n'ai pas été reprise. Donc je cherchais à Bruxelles, et j'avais entendu parler, parce que le bouche à oreille marche énormément à Bruxelles, c'est assez sympa, c'est un microcosme Bruxelles. On m'avait dit que quelqu'un cherchait une assistante ou un assistant. J'ai envoyé ma candidature, j'ai été reçue et j'ai été prise.* »<sup>15</sup> Si l'information issue du microcosme bruxellois est réellement déterminante pour son entrée au PE, son témoignage donne à voir combien sa candidature pour le Parlement reste contingente.

Dans les situations les plus favorables, le renseignement se double d'une recommandation d'un assistant du groupe politique, du précédent assistant en poste voire, mais de manière beaucoup plus ponctuelle, d'un député rencontré lors de consultations ou d'activités politiques communes. Plusieurs eurodéputés entretiennent effectivement des liens avec des ONG et des associations qui se mobilisent sur des thématiques proches des leurs, par exemple sur l'altermondialisation, l'antiracisme, l'environnement ou les questions religieuses. Les intergroupes parlementaires jouent à cet égard un rôle important<sup>16</sup>, de même que les coalitions entre europarlamentaires et groupes d'intérêt constituées sur certains enjeux. Le recrutement d'assistants qui ont auparavant œuvré pour ce type de groupes permet de disposer de personnes dotées de propriétés non seulement politiques (habitude des espaces politiques, insertion dans des réseaux militants, etc.), utiles et nécessaires pour un collaborateur politique, mais aussi techniques en rapport avec les dossiers traités au PE. Il peut également s'agir d'une stratégie de députés qui visent à se rapprocher d'une organisation ou de coalitions constitués autour d'une revendication pour s'attirer leur soutien électoral.

Si les groupes d'intérêt constituent des voies d'entrée dans l'espace politique européen, ils font également partie des débouchés possibles après une expérience en tant qu'assistant parlementaire. Dans ce cas, comme dans le précédent, la poursuite de la carrière européenne s'effectue moins par choix que par opportunité. Toutefois, à la différence des assistants qui ont commencé leur carrière par un stage ou un emploi au sein d'un groupe d'intérêt, les assistants qui quittent le Parlement pour ces organisations sont embauchés à des postes plus élevés, notamment en raison de leur expérience au PE.

### **Les groupes d'intérêt : des débouchés peu valorisés pour les assistants**

Les groupes d'intérêt représentent le débouché *a priori* le plus accessible pour les collaborateurs d'eurodéputés. La rencontre entre lobbyistes et assistants dans le cadre des activités parlementaires favorise le recrutement des assistants dans un emploi de lobbyiste. Toutefois, ce débouché reste peu valorisé pour l'assistant comme si son activité auprès d'un parlementaire tendait à l'intégrer de plus en plus aux institutions et à l'éloigner des métiers vus comme « périphériques », du moins dans l'idée qu'il se fait d'une carrière européenne.

#### *L'intérêt des représentants d'intérêt pour les ressources parlementaires des assistants*

L'accès à un poste au sein d'un groupe d'intérêt reste étroitement lié à l'activité au PE et à une bonne connaissance du processus législatif. L'avenir des assistants dépend certes de leur *background* universitaire et de leurs précédentes expériences sous forme de stages ou

---

<sup>15</sup> Entretien, juin 2003.

<sup>16</sup> Costa (Olivier), « Le travail parlementaire européen et la défense des intérêts locaux. Les députés européens dans la gouvernance multinationale », in Nay (Olivier), Smith (Andy) (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica, 2002, p.195-225 ; Dutoit (Laurent), « L'influence au sein du Parlement européen : les intergroupes », *Politique européenne*, n°9, 2003, p.123-142.

d'activités militantes à leur arrivée au PE. Cependant, en postulant et en accédant le plus fréquemment, après leur fonction au Parlement, à des positions supérieures à celles qu'ils occupaient avant leur entrée, la fonction d'assistant auprès d'un eurodéputé représente un « accélérateur de carrière ». Elle facilite en effet l'accès à un ensemble de ressources pertinentes sur le marché de l'emploi de l'action publique au niveau bruxellois. Ainsi, plus les assistants présentent des propriétés élevées acquises avant et pendant le Parlement, plus ils ont de chances d'accéder rapidement à un autre emploi.

Les ressources accumulées au PE, avant tout rentables au niveau européen, incitent les assistants à envisager la poursuite de leur carrière à Bruxelles. Les orientations professionnelles au niveau national restent essentiellement celles des assistants les plus politisés. Les concours de la Commission européenne forment une voie très privilégiée pour rester à Bruxelles. La maîtrise de plusieurs langues, la socialisation européenne et « l'ouverture sur le monde » que les postulants mettent en avant, en font effectivement des candidats de premier ordre aux plus hautes fonctions administratives européennes<sup>17</sup>. En participant à l'activité législative, ils se spécialisent sur certains thèmes et témoignent d'un niveau de connaissances plus élevé que le profane des institutions européennes et même supérieure à tout généraliste de l'action publique. Régulièrement, des assistants réussissent un concours de la Commission. Ils quittent alors leur député pour cette nouvelle affectation qui leur assure l'accès à la prestigieuse fonction publique européenne que la sécurité de l'emploi et le salaire rendent attractifs. Cependant, avec l'élargissement de l'Union européenne et la volonté de respecter un certain équilibre entre les nationalités parmi les fonctionnaires européens, l'offre paraît de moins en moins favorable aux assistants issus des « Quinze ».

Une autre poursuite de carrière consiste dans l'accès à un poste de collaborateur d'un groupe politique au PE, le plus fréquemment au niveau du groupe de leur député, ce qui correspond à une position matériellement et symboliquement recherchée par nombre d'assistants. Effectivement, ces agents temporaires exercent des activités plus intéressantes (management et négociations) tout en bénéficiant d'une plus grande indépendance et d'un salaire accru. Leurs missions auprès du groupe varient entre la responsabilité d'une ou plusieurs commissions et/ou de dossiers particuliers, voire de la communication et/ou des rapports avec la presse. Néanmoins ces postes étant plutôt rares, très convoités et politisés, ils sont donc peu probables sans appui politique et sans le soutien d'un député reconnu par l'assemblée.

Les divers groupes d'intérêt présents dans l'espace politique européen demeurent ainsi le type de débouché le plus envisageable. Le lobbyisme à Bruxelles permet de poursuivre une carrière européenne et de convertir l'expérience du PE, pour des assistants peu dotés en propriétés politiques, et dont les chances d'entrer dans la fonction publique européenne se sont amoindries avec l'augmentation de la concurrence au niveau des concours communautaires. Ce sont le plus fréquemment des assistants au profil « techno » qui n'ont pas (encore) réussi les concours communautaires ou qui ne pensent pas les réussir. Mais cette voie concerne également des assistants au profil « techno militant » – c'est-à-dire recrutés par la voie militante tout en étant détenteurs de propriétés européanisées – dont les ressources politiques ne sont pas assez élevées pour entamer ou poursuivre une carrière politique ou politico-administrative au niveau national, et qui, de ce fait, changent d'orientation. La fonction d'assistant a d'ailleurs pu amener certains à la prise de conscience de leurs chances objectives insuffisantes pour percer en politique. La poursuite de la carrière au niveau européen des militants technos s'effectue avec plus de chances auprès d'organisations proches de leurs députés et en concordance avec leur engagement militant : regroupements

---

<sup>17</sup> De même que les candidats aux élites européennes du collège de Bruges : Schnabel (Virginie), « Elites européennes... », art. cit.

d'associations ou ONG. Elle permet ainsi la conversion de leurs propriétés politiques dans des emplois de l'action publique.

Le positionnement parlementaire constitue la ressource décisive des assistants pour devenir lobbyiste. La configuration institutionnelle européenne favorise les rencontres entre assistants et lobbyistes. Le PE est l'un des principaux bénéficiaires des traités qui se sont succédés à partir des années 1980. L'Acte Unique Européen (1986), le Traité sur l'Union européenne (1991) puis le traité d'Amsterdam (1997) étendent en effet ses domaines d'actions et créent de nouvelles procédures qui instituent un espace de négociation plus complexe entre le Parlement, la Commission et le Conseil des ministres. Par les procédures de coopération et de co-décision<sup>18</sup>, le PE se voit attribuer dans différents secteurs un statut de co-législateur. De l'accroissement des activités des eurodéputés résulte une rationalisation parlementaire, illustrée par le renforcement du rôle des commissions et des groupes ainsi que la production d'une expertise spécifique<sup>19</sup>. Plusieurs commissions ont pris de l'importance, comme par exemple celle des Affaires juridiques et du marché intérieur, à laquelle sont attribuées les principales directives d'harmonisation, celle de l'Environnement, santé publique et politique des consommateurs ou encore celle de l'Industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie parce qu'elles sont concernées par les procédures de codécision. Ce faisant, compte tenu du système des intérêts pluralistes au niveau de l'Union européenne<sup>20</sup>, beaucoup d'eurodéputés reçoivent des groupes d'intérêt afin de formuler, sous la forme de rapports parlementaires, un ensemble de méthodes et de solutions à divers problèmes. Par ailleurs, suivant une logique d'entretien de soutiens<sup>21</sup>, plusieurs parlementaires aident des groupes d'intérêt, des responsables socioéconomiques, des ONG et des associations à se positionner dans l'espace politique européen, ce qui correspond à un travail de « courtage »<sup>22</sup>. Les assistants participent à la réception par leur député des représentants d'intérêt. Mais, de plus en plus sollicités, et soucieux de préserver leurs positionnements sur d'autres espaces, les eurodéputés ne peuvent pas toujours être présents, et dès lors délégation est faite aux assistants concernant les auditions et la prise d'informations. De fait, par leurs relations de travail, les assistants construisent et entretiennent des liens avec des lobbyistes, comme l'explique une assistante souhaitant se réorienter, après son expérience au PE, vers des représentations d'entreprise ou des chargés d'affaires européennes : « À l'heure actuelle moi je développe des relations avec des gens sur des dossiers, dont certains qui ont été menés à terme avec succès. Comme en plus, je ne suis pas que l'assistante, je suis vraiment la collaboratrice privilégiée de madame Y. (eurodéputée française), elle me laisse, si elle peut pas être là, elle me laisse recevoir les gens. [...] On développe tout un réseau du coup. »<sup>23</sup> Ainsi, les assistants qui, après leur fonction au PE, souhaitent s'orienter en direction de groupes d'intérêt, peuvent facilement utiliser leur carnet d'adresses et les contacts ainsi établis.

Plus précisément, lors d'activités communes, des représentants d'intérêt repèrent des assistants. Les interactions entre les deux catégories dans le cadre parlementaire apparaissent

---

<sup>18</sup> Kreppel (Amie), *The European Parliament and Supranational Party System. A Study in Institutional Development*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002 ; Shackleton (Michael), « The Politics of Codecision », *Journal of Common Market Studies*, Vol.38, n°2, 2000, p.325-342.

<sup>19</sup> Sur ces questions, voir Costa (Olivier), *Le Parlement européen...*, *op. cit.*

<sup>20</sup> Mazey (Sonia), Richardson (Jeremy), « De la liberté des mœurs politiques à un style européen de politique publique ? », in Mény (Yves), Muller (Pierre), Quermonne (Jean-Louis) (dir.), *Politiques publiques en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1995, p.95-115.

<sup>21</sup> Sur ce point, voir les travaux sur le métier politique et notamment : Briquet (Jean-Louis), *La tradition en mouvement. Le clientélisme politique en Corse*, Paris, Belin, 1997 ; Phélippeau (Éric), *L'invention de l'homme politique moderne, Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.

<sup>22</sup> Nay (Olivier), Smith (Andy) (dir.), *Le gouvernement du compromis...* *op. cit.*

<sup>23</sup> Entretien, juin 2003.

alors comme une évaluation par les premiers des compétences des seconds. Ceux qui ont fait leurs preuves peuvent même se voir proposer directement un emploi. De manière relativement fréquente, des assistants sont « débauchés » principalement par des cabinets de consultant ou des chargés d'affaires européennes avec lesquels ils ont travaillé sur un dossier. Les relations entre assistants et lobbyistes peuvent être facilitées par un degré de connaissance suite à une scolarité dans les mêmes institutions<sup>24</sup> ou encore en raison d'une proximité politique et d'un militantisme au sein d'une même organisation politique<sup>25</sup>. Les sections bruxelloises des partis politiques, entre autres, constituent effectivement des lieux d'inter-connaissance et de discussions entre divers acteurs de l'espace politique européen, dont des assistants et des lobbyistes. Ces forums participent à la construction et à l'entretien du capital social qui favorise la prise d'informations, des recommandations ou des offres d'emploi.

Si les assistants deviennent représentants d'intérêt, c'est en raison de la rentabilité de leurs ressources. Les assistants recrutés après leur expérience parlementaire sont, par rapport aux stagiaires des groupes d'intérêt qui deviennent assistants, davantage associés aux activités d'influence et moins affectés à des activités de base (secrétariat, veille parlementaire, etc.). De fait, après un passage au PE, les lobbyistes, et ce, quelle que soit l'organisation, occupent des postes plus élevés, avec plus de responsabilités et une influence plus élevée que les stagiaires. Les assistants intéressent pour leurs caractéristiques et leur savoir-faire transférables dans la représentation d'intérêt dans l'espace politique européen, à commencer par leur connaissance pratique du processus de négociation et leur carnet d'adresses.

Dans le cadre des activités d'information, de consultation ou d'influence au sein des groupes d'intérêt, les connaissances acquises sur le fonctionnement des institutions européennes pendant l'activité de collaborateur sont valorisées auprès des entreprises travaillant sur les secteurs d'activités abordés avec leur député. Ce type de savoir étant particulièrement recherché, les assistants maîtrisent là une zone d'incertitude. Les activités législatives leur ont permis de se spécialiser sur des dossiers et d'accéder à une connaissance des problématiques et des acteurs concernés aux différents niveaux de la décision : Conseil, Commission, Parlement (fonctionnaires, députés et assistants). Un indicateur de la rareté de leurs ressources réside dans le recrutement de quelques-uns parmi eux pour former des lobbyistes ou de futurs lobbyistes au fonctionnement des institutions communautaires – et plus précisément du PE –, ainsi qu'à la manière de procéder pour influencer le processus de décision. Les assistants se transforment alors en informateurs, leur expérience professionnelle et leur maîtrise de l'espace leur donnant du crédit. Ce type d'activités représente soit quelques heures dans le cadre de diplômes qui forment aux métiers de l'action publique au niveau européen – avant tout au lobbyisme –, soit un emploi à temps complet au sein d'un cabinet de consulting relativement important en termes de taille et de budget. Cet assistant par exemple, recruté par un cabinet d'avocats, interprète son embauche comme un besoin spécifique auquel son expérience lui permet de répondre : *« Je vais travailler pour un cabinet d'avocats qui travaille en direction des institutions européennes avec des clients qui sont pas spécialement européens, qui comprennent pas comment ça se passe. C'est très simple. Les japonais par exemple, ils comprennent pas du tout comment ça se passe. Ils n'ont pas compris comment se prennent les décisions. Ils ont compris les problèmes économiques et tout, ils ont compris comment se plier aux normes européennes et tout, mais ils n'ont pas compris comment*

<sup>24</sup> Sur les réseaux d'anciens du Collège de Bruges notamment sur la place bruxelloise, voir Schnabel (Virginie), « La « mafia de Bruges » : mythes et réalités du networking européen », in Georgakakis (Didier) (dir.), *Les métiers...* op. cit. p.243-270.

<sup>25</sup> Par exemple, voir Weisbein (Julien), « Des mobilisations sous (inter)dépendance. Une approche configurationnelle du militantisme fédéraliste en Europe », in Cohen (Antonin), Lacroix (Bernard), Riutort (Philippe) (dir.), *Les formes de l'activité politique. Éléments d'analyse sociologique (18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles)*, Paris, PUF, à paraître 2006.

*influencer les normes européennes. [...] Je vais faire un peu de représentation, leur expliquer comment ça marche, leur expliquer comment on peut avoir une influence, ce qu'il faut faire ou ne pas faire et pour ceux qui vont participer à l'Union européenne aussi leur dire ce qu'il est possible de faire et ce qu'il n'est pas possible de faire, comment il faut faire pour éviter les mauvaises surprises.* »<sup>26</sup> Pour lui, il est clair que sa fonction consiste d'abord à informer des représentants d'intérêt, d'entreprises ou de regroupement d'entreprises notamment, sur le fonctionnement des institutions européennes et, le cas échéant, d'expliquer la manière d'influer efficacement sur les normes européennes. La maîtrise d'une information *in situ* des assistants et leur insertion dans des réseaux de relations, spécialement pour ceux qui participent à l'élaboration de l'activité législative avec leur député, intéressent les groupes d'intérêt. En effet, une position à proximité du centre de l'espace politique européen et de sous-espaces permet d'établir des contacts avec ses acteurs, ce qui constitue un capital convertible dans une activité de lobbying. Une assistante qui aspire à rejoindre après son expérience parlementaire une antenne bruxelloise d'une grande entreprise décrit ainsi ce type de ressources : « *C'est aussi appréciable, quand on retourne au niveau des entreprises sur Bruxelles, de connaître le fonctionnement du Parlement, de vivre à l'intérieur. Parce que c'est une question de réseau, c'est une communauté très petite, c'est un microcosme. Et donc du coup, on est mieux à même d'aller voir les gens, de prendre le téléphone, on sait vers qui il faut se diriger tout de suite. Donc ça c'est intéressant, c'est vendeur sur un CV si on approche une société.* »<sup>27</sup> En conséquence, le passage par le PE peut être particulièrement profitable.

### *Distribution des ressources parlementaires*

Le recrutement d'assistants du PE par des groupes d'intérêt dépend donc de leurs ressources acquises avant leur entrée au Parlement mais aussi et surtout pendant leur expérience de collaborateur. L'accumulation de ressources institutionnelles, politiques et relationnelles est liée au niveau et au type d'investissement de leur député, et en conséquence à leur positionnement dans l'espace parlementaire<sup>28</sup>.

La familiarité des assistants du PE avec les acteurs institutionnels et les diverses procédures est variable. D'une manière schématique, en leur sein, les « super secrétaires », très peu associés à l'activité législative, s'opposent aux « technos » dont la mission est essentiellement consacrée au suivi des commissions, à la rédaction d'amendements, à la préparation de listes de vote, aux négociations avec députés ou assistants, et enfin à la réception de groupes d'intérêt. Le degré de participation des assistants à l'activité législative, le type d'investissement et la socialisation institutionnelle sont, le plus fréquemment, fonction de ceux de leur député dans l'espace parlementaire, que ce soit au sein des commissions parlementaires, du groupe politique ou des intergroupes, et finalement de leur capacité à jouer le jeu de l'institution. Les assistants des députés les plus investis au PE présentent la part d'activité législative la plus conséquente, et donc les profils le plus attractifs pour les organisations d'intérêt. Ces assistants évoluent de la sorte auprès des eurodéputés pour qui l'Europe constitue un mode alternatif de professionnalisation : peu (ou plus) positionnés au niveau national, le PE est soit leur seul espace d'investissement, soit un élément d'une stratégie entrepreneuriale visant à accroître leur capital politique afin de le réinvestir dans d'autres espaces ou, tout du moins, dans un autre mandat au PE. L'insertion et la visibilité plus grande des eurodéputés qui jouent le jeu de l'institution – dont les jours de présence, la

---

<sup>26</sup> Entretien, juin 2002.

<sup>27</sup> Entretien, juin 2003.

<sup>28</sup> Sur l'espace parlementaire : Beauvallet (Willy), « Institutionnalisation... », art. cit. ; Beauvallet (Willy), Michon (Sébastien), « Les femmes élues au Parlement européen (1979-2004) : modes de recrutement et stratégies d'investissement », *Regards Sociologiques*, n°27-28, 2004, p.70-84.

prise de rapports parlementaires, le dépôt d'amendements, la participation à plusieurs intergroupes ou délégations et les responsabilités au niveau des commissions parlementaires, de la délégation nationale ou du groupe (président ou vice-président de groupe ou de commission, chef de délégation, coordinateur, rapporteur, etc.) constituent des indicateurs<sup>29</sup> – correspondent effectivement à des sollicitations plus nombreuses – notamment des cabinets de consulting et des chargés d'affaires européennes – qui par extension concernent leurs collaborateurs.

Les rapports des assistants avec les groupes d'intérêt dépendent de l'activité parlementaire d'un point de vue non seulement quantitatif mais également qualitatif. Ils acquièrent des savoir-faire lors du traitement de dossiers spécifiques au sein des commissions parlementaires, et donc des sujets choisis par leur député. Les commissions, aux enjeux variables en termes économiques, politiques ou symboliques, ne génèrent pas les mêmes contacts avec les représentants d'intérêt. Par exemple, les députés titulaires au sein des commissions dites intellectuelles (Affaires constitutionnelles ou Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune et politique de défense) s'avèrent peu ou pas sollicités par des entreprises, contrairement à ceux qui siègent au sein de celles dites pratiques et en co-décision (Environnement, santé publique et politique des consommateurs ou Industrie, commerce extérieur, recherche et énergie). Pour les assistants, travailler sur des thématiques précises dans des domaines en co-décision leur permet de se spécialiser sur un domaine, de se faire connaître, de se doter d'un capital institutionnel plutôt rare, et ainsi de se distinguer des autres assistants et postulants. Tel est le cas de cet assistant qui reçoit régulièrement des offres d'emploi en raison de son hyper spécialisation : « *J'ai un certain nombre de propositions bruxelloises qui arrivent très régulièrement sur mon bureau. Pourquoi ? Parce que moi, je suis sur un secteur très, très spécifique. J'ai envie de dire que sur Bruxelles, y a quinze personnes qui s'y intéressent, et encore je suis large.* »<sup>30</sup>

Les savoir-faire acquis par les assistants sont dépendants du type d'investissement du député, et donc de son positionnement dans d'autres espaces que l'espace politique européen, notamment au niveau national ou local, les espaces partisans ou professionnels. Les sujets sur lesquels travaillent les assistants sont choisis par les eurodéputés en fonction de leur implantation locale<sup>31</sup>, des spécificités de leur « territoire politique<sup>32</sup> », de leur marque politique au sein de leur parti, et de leurs stratégies électorales (consolider leur position européenne, nationale ou régionale, voire briguer un mandat ou une fonction au national). Les assistants rejoignent les groupes d'intérêt les plus en adéquation avec leur positionnement dans l'espace européen, en fonction de leurs intérêts, leurs réseaux de sociabilité, leurs savoir-faire etc., sachant que les thématiques attirent plus ou moins. Mais le type de groupe d'intérêt envisagé est également dépendant du positionnement politique des assistants – qui n'est guère différent de celui de leur député. Schématiquement, les assistants des eurodéputés de droite sont moins réticents à se tourner vers des antennes d'entreprises privées que ceux à gauche qui préfèrent candidater auprès d'ONG, voire de représentations d'entreprises publiques pour les français. Les assistants les plus politisés rejoignent également des groupes politisés (c'est le cas de diverses ONG et associations diverses). Un assistant particulièrement impliqué au sein d'un parti politique membre du PSE explique en ce sens son souhait de poursuivre sa

<sup>29</sup> Sur les modes d'investissement des eurodéputés, voir Beauvallet (Willy), Michon (Sébastien), « Député européen (sociologie du métier politique) », in Déloye (Yves) (dir.), *Dictionnaire sur les élections européennes*, Paris, Economica, 2005, p.169-172.

<sup>30</sup> Entretien, juin 2003.

<sup>31</sup> Cf. Costa (Olivier), « Le travail parlementaire européen... », art. cit.

<sup>32</sup> Pour une analyse des liens entre territoires politiques et prises de position au sein d'une institution politique : Nay (Olivier), « Le jeu du compromis. Les élus régionaux entre territoires et pratiques d'assemblée », in Nay (Olivier), Smith (Andy) (dir.), *Le gouvernement du compromis...*, op. cit., p.47-86.

carrière au niveau européen en tant que lobbyiste au sein d'une ou plusieurs ONG : « *Moi, mon objectif à long terme, c'est d'occuper un poste de lobbyiste, mais plus lié à mes affinités politiques, donc à faire du lobby au sein d'une ONG, ou de plusieurs ONG, et aller défendre, pour moi, des concepts, des idées politiques qui ne sont pas assez défendues au niveau européen, par exemple la question des mutuelles, des associations, des coopératives, militer pour ce genre de choses, pour par exemple l'économie solidaire et sociale, c'est à peu près ce que j'aimerais faire.* »<sup>33</sup> Son projet est donc de défendre ses idées politiques au sein de groupes qui se mobilisent sur l'économie solidaire et sociale, les mutuelles et les coopératives.

En conséquence, l'étude des trajectoires des nouveaux entrants dans l'espace politique européen, et en particulier ceux passés par l'assistantat, ne peut se faire sans adopter une perspective relationnelle. Ce type de recherche accroît ainsi la connaissance non seulement de ceux qui composent l'espace politique européen et qui agissent en son sein – y compris à des positions assez peu considérées et globalement peu reconnues – mais aussi des liens qui les unissent et de la structuration de la configuration qu'ils forment. Les rapports entre lobbyistes et assistants parlementaires au PE informe en effet sur ce que signifie être lobbyiste et sur ce que cela représente au début d'une carrière européenne. L'enquête confirme tout d'abord l'absence d'homogénéité parmi les auxiliaires de l'Europe politique, que ce soit entre les stagiaires, lobbyistes ou assistants, ou parmi les lobbyistes eux-mêmes. Ensuite, si elle renseigne plus précisément sur ce que devenir lobbyiste pour de jeunes professionnels de l'Europe signifie, c'est-à-dire une position peu considérée et une alternative faute de mieux compte tenu de ressources insuffisantes et/ou d'une conjoncture défavorable, elle montre aussi en quoi, pour ces jeunes professionnels, l'assistantat représente une position convoitée qui favorise l'acquisition de ressources efficaces dans l'espace politique européen. Plus largement, elle donne des éléments de connaissance sur les modes d'entrées dans ces carrières européennes. Enfin, l'interdépendance des acteurs étudiés, leur proximité et leur interconnaissance – à commencer par des lobbyistes précédemment assistants avec les acteurs du PE (eurodéputés, assistants, fonctionnaires, anciens stagiaires) – permet de comprendre pourquoi certains intérêts peuvent être mieux entendus et pris en compte dans différents processus de décision où interviennent des configurations spécifiques d'acteurs.

---

<sup>33</sup> Entretien, mars 2003.